

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général SG/SPES

Arrêté du 3 octobre 2012 portant attribution du titre de technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires à des stagiaires sortis en 2011 de l'École nationale des techniciens de l'équipement

NOR : DEVK1235336A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le décret n° 2010-806 du 13 juillet 2010 modifiant le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'École nationale des techniciens de l'équipement ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles du titre de technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires ;

Vu la décision du 25 avril 2006 modifiée relative à la constitution du jury d'attribution du diplôme de technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires ;

Vu la délibération du jury d'attribution du titre de technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires du 27 juin 2011 ;

Vu la délibération du jury d'attribution du titre de chargé(e) de projet en aménagement durable des territoires du 25 juin 2012 ;

Sur proposition de la directrice de l'École nationale de l'équipement,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre de technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires est décerné aux stagiaires désignés ci après :

Techniciens supérieurs de l'équipement sortis en 2011

FAE Florent.
GAHERY Adrien.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 octobre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du service du pilotage
et de l'évolution des services,*

A. VALLET